



## **AVIS PUBLIC**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, greffier adjoint de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 19 septembre 2023 à 18 h 30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble suivant :

**315, 3<sup>e</sup> rang (lot 3 056 388)**

Demande de dérogation mineure visant à autoriser la construction d'une marquise empiétant partiellement dans la marge avant dont :

- La largeur serait de 7,92 m au lieu d'un maximum de 4,5 m, tel qu'exigé à l'article 3.2.1.2 du *Règlement de zonage n° 480-85*.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 31 août 2023

Le greffier adjoint,  
Me Vincent Paradis  
[www.vsad.ca](http://www.vsad.ca)